

**Assemblée communale extraordinaire, lundi 26 février 2024, à 19h30, à la salle des assemblées,
Rue de l'Eglise 8**

Président : M. Jean-Claude Berberat, président des Assemblées
Secrétaire : Monsieur Vincent Chételat, secrétaire communal

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 6 du 15 février 2024 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tout-ménage.

Quarante-trois citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats, membres de l'autorité compris.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation de celle-ci. Il salue la présence de Madame Liliana Da Cunha et Monsieur Diego Comamala, du bureau Comamala Ismail Architectes Sàrl mandataire de la Commune pour les projets des bâtiments scolaires. Il propose Madame Ludivine Chalverat et Monsieur Benoît Gigandet pour fonctionner en tant que scrutatrice et scrutateur.

Il est à relever la présence de quatre personnes n'ayant pas le droit de vote et qui ne sont pas comptées dans le nombre de quarante-trois. Il s'agit de Mesdames Nadja Parrat, conseillère communale de Bourrignon, Sibylle Petermann, directrice de l'UAPE, et Rina Haxhikadrija, employée communale et de Monsieur Thierry Sautebin, maire de Bourrignon.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 décembre 2023 publié sur le site internet de la Commune ;
2. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit d'étude de Fr. 35'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour le projet de création d'une crèche dans le bâtiment scolaire et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, le consolider ;
3. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit d'étude de Fr. 140'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour le projet d'agrandissement de l'école primaire et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, le consolider ;
4. Divers.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du lundi 18 décembre 2023 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

Le procès-verbal est approuvé, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit d'étude de Fr. 35'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour le projet de création d'une crèche dans le bâtiment scolaire et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, le consolider

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Sigismond Jacquod, conseiller communal, pour l'introduction de ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Sigismond Jacquod informe l'Assemblée qu'il ne fera qu'une présentation regroupant les points 2 et 3 de l'ordre du jour car ceux-ci sont étroitement liés. A la fin de la présentation et de la discussion, l'Assemblée communale votera, dans un premier temps, le crédit de Fr. 35'000.00 pour la création d'une crèche et, dans un deuxième temps, le crédit de Fr. 140'000.00 pour l'agrandissement de l'école.

Monsieur le président demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas et il redonne la parole à Monsieur Sigismond Jacquod.

« Ce soir, le Conseil communal à l'honneur de vous soumettre à votre approbation deux crédits pour l'étude, l'un pour l'aménagement d'une crèche et l'autre pour l'agrandissement de notre école.

Estimation des besoins et situation

L'école manque en effet actuellement de divers locaux, notamment de deux à trois demi-classes permettant le co-enseignement, d'une salle polyvalente ainsi que d'un bureau pour la direction. La création en 2022 du cercle scolaire Develier-Bourrignon a supprimé en outre l'utilisation de la salle polyvalente en faveur d'une salle de classe.

Par ailleurs, la Commune mixte de Develier souhaite offrir à sa population une politique familiale complète. Dans cette perspective, les Autorités communales entendent compléter leur offre en matière d'accueil des enfants, avec l'ouverture d'une crèche qui accueillera les enfants de 3 mois à 4 ans, en complément à son unité d'accueil pour écoliers (UAPE), qui accueille actuellement les enfants de 4 à 12 ans depuis 2013.

Une demande a ainsi été déposée auprès du Département de l'Intérieur, Service de l'action sociale, en vue d'obtenir une extension de son unité d'accueil pour écoliers en offrant quinze places de crèche. Par décision du 20 décembre 2022, le Gouvernement a autorisé la création et le subventionnement d'un groupe d'accueil extrafamilial de dix places pour les enfants de 0 à 4 ans à Develier.

Le Conseil, après examen de diverses variantes, a choisi d'implanter la crèche dans l'actuelle école enfantine. En effet, accueillir tous les enfants de 0 à 12 ans dans un même périmètre est une opportunité unique pour les enfants et les parents. Cela implique le déplacement de deux salles de classe et d'une salle mixte sises dans ce bâtiment dans la grande école et s'ajoute donc aux besoins décrits ci-dessus.

En outre, de nombreuses constructions sont prévues dans le village. La zone de construction pour l'habitation actuellement libre s'élève à 5 hectares. Selon une statistique établie par les aménagistes, cela induit une augmentation à terme de la population de 200 à 300 habitants, qui conduit à une augmentation de dix à quinze élèves. Dès lors, l'agrandissement de l'école par une extension vers l'ouest se justifie pleinement matériellement.

Certes, les statuts du Cercle scolaire primaire Develier-Bourrignon prévoient " qu'en cas de manque de place, des cours peuvent être dispensés à Bourrignon ", dans les locaux de l'école inoccupée. Toutefois, il s'avère que les deux classes de cette école ne suffisent pas à satisfaire les besoins actuels. En outre, elles nécessiteraient une mise à niveau à priori coûteuse.

La clause du besoin a d'ores et déjà été reconnue par le Département cantonal de la formation. Celui-ci demande néanmoins qu'une étude comparative sur les coûts de l'utilisation des deux classes de Bourrignon incluant les frais d'adaptation, d'entretien et transport des élèves, soit effectuée lors du projet d'étude.

Il convient encore de préciser que les statuts du Cercle scolaire précisent à l'article 6 que les attributions suivantes sont réservées aux communes selon leurs propres règlements : les décisions de construction, d'aliénation, de rénovation et d'entretien de ses propres locaux scolaires.

En résumé, il nous faudrait actuellement, compte tenu du projet de la crèche qui supprime deux salles de classe et une salle "mixte", et compte tenu des besoins actuels ainsi qu'en prenant compte également de la possible augmentation de l'effectif des élèves en lien avec les futures constructions :

- cinq salles de classe dont 3 seront immédiatement occupées et 2 pour permettre l'ouverture de nouvelles classes en fonction de l'évolution de l'effectif ;
- une salle "mixte" qui pourra également si le besoin est là, faire office de salle de classe.
- deux à trois salles de co-enseignement et d'appui ;
- un bureau pour la direction.

Enjeux pédagogiques

Notre choix et notre demande se justifient également pédagogiquement. Parallèlement aux éléments matériels et techniques, le Conseil communal s'est également penché sur les enjeux pédagogiques que représente l'extension de notre école.

En août 2022, l'école de Develier a accueilli les élèves de Bourrignon pour former le cercle scolaire « Bourrignon-Develier ». Ce cercle scolaire est composé actuellement de cent dix-sept élèves de Develier et vingt et un élèves de Bourrignon, dont quatre fréquentent l'UAPE.

Des mesures et des adaptations ont été mises en place pour accueillir au mieux les enfants de Bourrignon, afin que ces élèves se sentent bien intégrés. L'harmonisation de l'horaire de l'école avec l'horaire de bus, l'accompagnement des élèves qui prennent le bus ont été mis en place avec succès, Cela fonctionne très bien. Le fait que tous les élèves soient au même endroit permet à ces derniers de bénéficier de multiples avantages que peut donner une grande école.

Selon les témoignages de parents de Bourrignon, le fait que les enfants puissent fréquenter une école avec d'autres classes et d'autres camarades s'avère très positif et favorable à une bonne scolarisation.

Fonctionner sur deux sites est possible, mais ne serait pas bénéfique ni souhaitable pour les élèves. Nous aurions un cercle scolaire à deux vitesses avec une école, celle de Bourrignon sous-équipée et n'offrant pas toutes les commodités de celle de Develier.

Accueillir tous les enfants de 0 à 12 ans dans un même périmètre est une opportunité unique pour les enfants et les parents.

Au terme de son analyse, le Conseil estime qu'il est vraiment opportun, pour ne pas dire fondamental, de disposer d'une structure unique pour l'école, c'est-à-dire d'avoir au sein du même périmètre toutes les classes de l'école, à laquelle sont rattachées une crèche et l'UAPE afin de ne pas essaimer les lieux de formation.

Estimation des coûts

Une étude préalable a été confiée au bureau d'architecture COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES Sàrl, un bureau localisé à Delémont qui dispose d'une grande expérience dans ce genre de construction. Je salue

au passage Madame Liliana Da Cunha et Monsieur Diego Comamala, architectes, qui vont vous présenter les grandes lignes du projet au terme de mon introduction.

Selon une première estimation des coûts de réalisation, l'aménagement de la crèche/UAPE dans le petit bâtiment scolaire s'élèvera à Fr. 500'000.00 dont Fr. 35'000.00 de frais d'étude. L'extension de l'école, qui comprendra six salles de classe, deux demi-salles et un bureau de direction s'élèvera à Fr. 3'000'000.00, dont Fr. 140'000.00 de frais d'étude. Cette réalisation permettra en outre de mettre le bâtiment - datant des années 1960 - aux normes, en particulier en matière d'accès aux personnes à mobilité réduite avec l'installation d'un ascenseur, ce qui constitue une obligation légale.

Charges financières

L'aspect financier a également été étudié. La charge financière, amortissement et intérêts, devraient s'élever à environ Fr. 155'000 francs par année, montant supportable par les finances communales.

Procédure

Afin de respecter la législation en matière de marchés publics, le projet se déroulera en deux phases. La première consiste à attribuer un mandat d'étude à un architecte qui permettra de chiffrer le coût des réalisations. Comme indiqué le Conseil porté son choix sur le bureau d'architecte COIS, Comamala et Ismaël, un bureau de la place de Delémont qui dispose d'une grande expérience dans ce genre de réalisations. Après l'établissement de ce projet, les coûts précis seront connus et nous pourrons soumettre le crédit au vote populaire, de manière idéale en juin prochain.

L'avant-projet a été présenté tant à la commission scolaire qu'aux enseignants et l'accueil est, à une abstention près, unanimement favorable.

Présentation de l'étude de faisabilité

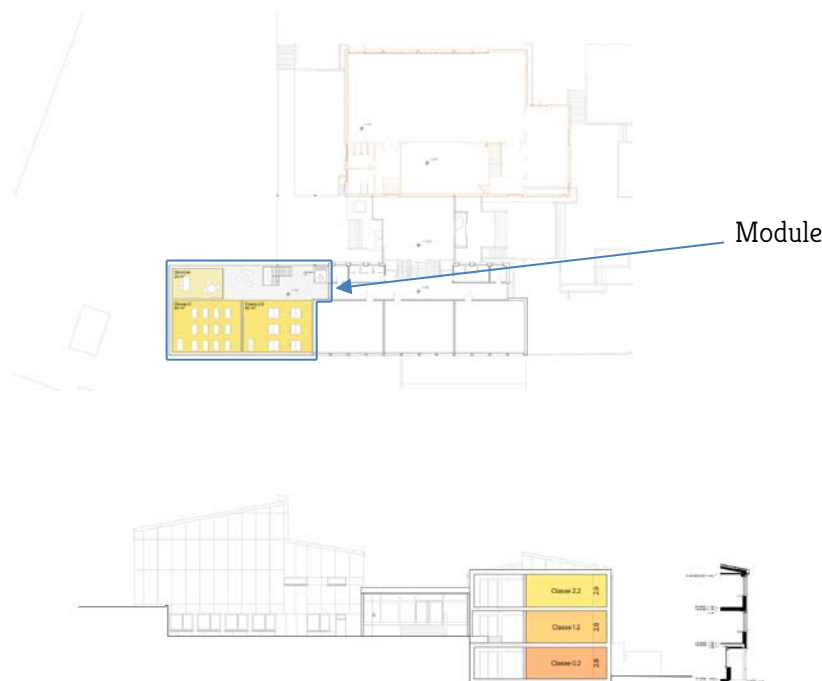
J'ai le plaisir maintenant de passer la parole à M. Diego Comamala, architecte qui va vous présenter la première esquisse de l'étude de faisabilité ».

Dans un premier temps, Monsieur Diego Comamala rappelle la situation actuelle concernant les bâtiments scolaires, situés à la Rue du Carmel 1 et 2. Le bureau d'architecture a étudié ce qu'il était possible de faire sachant que le souhait des Autorités communales était d'intégrer la crèche dans les infrastructures scolaires actuelles. Très vite, l'idée d'utiliser le bâtiment Rue du Carmel 2 (actuellement occupé par les classes 1^{ère} et 2^e Harmos ainsi que par l'UAPE) pour regrouper la future crèche et l'UAPE).



L'étude de faisabilité prévoit de diviser le bâtiment en deux secteurs. Le secteur « bleu » sur le plan ci-dessus sera dédié à la crèche et la partie « verte » et « orange » à l'UAPE. Cette rénovation pourrait être réalisée sans grandes interventions dans le bâtiment. L'enveloppe serait conservée telle qu'existante. Mais, Monsieur Diego Comamala rappelle qu'il ne s'agit que d'une étude de faisabilité et que le projet sera encore étudié et affiné lors de la phase d'étude.

Pour l'extension du bâtiment Rue du Carmel 1, il est prévu d'ajouter trois modules de deux classes. Ces modules permettront de créer six classes, deux classes de co-enseignement et un bureau pour la direction. Un ascenseur sera également installé afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. Ce genre de construction permet une flexibilité (réalisation d'une grande classe au lieu de deux, par exemple) ainsi qu'une extension future sur la même base.



Cet agrandissement permettra la mise aux normes du hall d'entrée avec la suppression des ½ niveaux.

Monsieur le président remercie Monsieur Diego Comamala pour ces explications et passe la parole à Monsieur Sigismond Jacquod pour la conclusion, avant d'ouvrir la discussion.

Pour conclure, Monsieur Sigismond Jacquod indique que le Conseil communal est convaincu que la proposition de réalisation d'un campus scolaire qui regroupe une crèche, une unité d'accueil pour écoliers et les classes de la 1^{ère} à la 8^e Harmos constitue une proposition adéquate qui contribue de façon patente au soutien de la jeunesse, des familles et du développement du village. La commune de Bourrignon profitera elle-même de ces installations, tout comme elle bénéficie déjà du secrétariat communal dans les locaux de Develier. En conséquence, il propose à l'Assemblée communale d'accepter les crédits d'étude de Fr. 35'000.00 pour la crèche et de Fr. 140'000.00 pour l'agrandissement de l'école.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Sigismond Jacquod pour ces explications et ouvre la discussion.

Monsieur VC demande si la capacité de la chaudière actuelle est suffisante pour l'agrandissement prévu et comment accède-t-on à l'ascenseur ? Pour l'ascenseur, l'accès se fait par la porte côté Sud du bâtiment scolaire (côté places de parc) et de plein pied. La capacité de la chaudière sera étudiée dans la suite du projet. La phase de l'étude de faisabilité est consacrée uniquement à imaginer ce qu'il est possible de faire, sans entrer dans les détails.

Monsieur MS souhaite savoir si la halle de gymnastique est suffisante et permettrait d'absorber de nouvelles classes et demande si une extension du bâtiment de la crèche et de l'UAPE, dans le futur, est

possible. Pour le bâtiment de la crèche et de l'UAPE, la rénovation présentée est la variante minimaliste. Le site permet une extension future. Pour la halle de gymnastique, c'est le directeur de l'école, Monsieur Gilles Meister, qui répond. La salle actuelle permet l'accueil de deux classes supplémentaires, mais pas plus. Monsieur Diego Comamala indique qu'il serait possible d'utiliser une salle, voire deux salles communicantes en tant que salle de rythmique.

Monsieur BG demande si les coûts présentés, à savoir les montants de Fr. 500'000.00 et Fr. 3'000'000.00 ceux sont qui restent à charge de la Commune. Non, Monsieur Sigismond Jacquod indique que la Commune attend des subventions cantonales pour un montant de Fr. 600'000.00, soit environ 20%. Cela a été confirmé dans le courrier reçu du Département de la formation, de la culture et des sports.

Monsieur BG comprend que les instances cantonales soient favorables à ce projet et demande si elles approuvent le fait de laisser l'école de Bourrignon vide ? Monsieur Sigismond Jacquod indique que le Département de la formation, de la culture et des sports a précisé dans sa réponse concernant la clause de besoin qu'il appartient à aux Autorités communales de Develier de démontrer que le projet d'agrandissement de l'école de Develier est économiquement meilleur marché qu'un agrandissement moindre avec une utilisation des classes de l'école de Bourrignon. Il rappelle toutefois tous les avantages du site unique mentionnés plus tôt dans son argumentaire.

Monsieur Jean-Claude Berberat demande si les coûts de cette étude comparative sont compris dans le crédit soumis ce soir. Non, ce n'est pas le cas mais celle-ci ne devrait pas être très élevée.

Monsieur BG demande s'il y a une revendication des Autorités communales de Bourrignon dans le cadre de ce projet ? En effet, les Autorités communales de Bourrignon souhaitent garder deux classes scolaires à Bourrignon. Toutefois Monsieur Sigismond Jacquod indique encore une fois tous les avantages qu'apportent un site unique.

Monsieur BG demande si la Commune de Bourrignon participera financièrement à ce projet et que se passe-t-il si le constat est fait que l'utilisation des classes de Bourrignon est économiquement plus rentable ? Dans un premier temps, Monsieur Sigismond Jacquod rappelle l'article 6 des statuts du cercle scolaire Bourrignon-Develier qui stipule, à la lettre a) que les communes décident de la construction, de l'aliénation, de la rénovation et de l'entretien de leurs propres locaux scolaires. Si le constat est fait que l'utilisation des classes de Bourrignon est privilégiée, il faudra certainement revoir le projet. De plus, la subvention cantonale risque de diminuer si l'utilisation des classes de Bourrignon est privilégiée selon Monsieur Sigismond Jacquod, sans que cela ait été mentionné par les instances cantonales.

Monsieur VC constate que le cercle scolaire n'a qu'une année et demie de vie et qu'il y a déjà des problèmes. Que va-t-il se passer pendant les travaux au niveau des classes ? Monsieur Sigismond Jacquod indique que les classes de Bourrignon pourront être utilisées pendant les travaux.

Monsieur le maire indique que lors de la création du cercle scolaire, le projet d'ouverture d'une crèche n'était pas à l'ordre du jour. Selon lui, à long terme, le site unique est la solution la meilleure. En effet, le fonctionnement de l'école a changé. Le temps avec une classe et un instituteur est terminé.

Monsieur BG trouve dommage que la subvention soit réduite en cas d'utilisation des classes de Bourrignon. Monsieur Sigismond Jacquod rappelle qu'il n'y a encore aucune décision formelle à ce sujet de la part des instances cantonales.

Monsieur BG indique que plusieurs écoles dans le Jura sont multisites et fonctionnent très bien. Monsieur Sigismond Jacquod conçoit cet argument mais insiste encore une fois sur tous les avantages qu'apportent un site unique.

Monsieur RP indique que de toute façon les salles de Bourrignon ne suffiront pas. Un agrandissement est donc nécessaire. Monsieur le président rappelle à Monsieur Richard Plumey qu'il doit demander la parole s'il souhaite intervenir.

Monsieur AC trouve les coûts des crédits d'étude trop volumineux. Il conçoit qu'il faille remplacer les deux classes de l'école enfantine et mais on présente une solution avec six classes supplémentaires. Il trouve dommage d'utiliser ainsi l'argent public. Selon Monsieur Sigismond Jacquod, le projet n'est pas surdimensionné. En effet, l'école utilise deux classes situées dans le bâtiment Rue du Carmel 2 et une troisième est partagée avec l'UAPE. Avec le besoin actuel de l'école, quatre de ces nouvelles classes seront utilisées tout de suite.

Monsieur Gilles Meister, directeur de l'école, salue le projet qui permettra de regrouper tous les enfants, de 0 à 12 ans, sur le même site. Le nouveau concept de l'école a changé. Pour une classe, il peut y avoir jusqu'à cinq instituteurs qui interviennent. Selon lui, il faut privilégier ce projet. Pour lui, il n'y a pas de classes superflues. Quatre classes seront utilisées tout de suite.

Monsieur Jean-Claude Berberat demande si la salle de gymnastique est suffisante. Monsieur Gilles Meister indique que cette halle peut encore absorber la venue d'environ 30 nouveaux écoliers.

Monsieur AC demande ce qui s'est passé durant cette année et demie, depuis la création du cercle scolaire, pour qu'il y ait un besoin si urgent de salles d'école. Monsieur le maire indique à nouveau que le projet de crèche n'était pas à l'ordre du jour et que, à la suite de l'octroi de 10 places de crèches par le Canton, il faut bien trouver des locaux pour abriter cette crèche.

Monsieur AC comprend très bien l'argument du besoin de place engendrée par l'ouverture d'une crèche mais trouve tout de même l'investissement important et il faut vraiment se poser la question si on a besoin d'un tel agrandissement de l'école.

Monsieur MS demande si un départ de Bourrignon du cercle scolaire est possible si le projet de ne leur convient pas. Oui, les Autorités de Bourrignon pourrait quitter le cercle scolaire, selon l'article 12 des statuts du cercle scolaire, qui mentionne qu'une commune peut sortir du cercle uniquement après deux ans d'activité du cercle scolaire. La sortie n'est possible que pour la fin d'une année scolaire et la demande doit être présentée au moins une année à l'avance. Monsieur Sigismond Jacquod indique toutefois que le départ des vingt et un élèves de Bourrignon ne changerait pas au besoin avérer de nouvelles classes. Il rappelle que ces vingt et un élèves ne forment pas une classe mais sont répartis dans les huit classes existantes.

Madame ML demande pourquoi le départ de vingt et un élèves n'est pas important alors qu'un argument de ce projet est l'augmentation attendue de la population avec l'arrivée d'environ quinze nouveaux élèves. Avec ou sans nouveaux élèves, il faut répondre à un manque de places à l'école.

Madame ML demande si le fait d'avoir tous les écoliers dans le même bâtiment ne pose pas des problèmes en raison des différences d'âge. Selon Monsieur Sigismond Jacquod, il n'y a que des avantages pour un site unique.

Monsieur VC salue le projet du Conseil communal et sa volonté de créer une crèche.

Monsieur AL demande si les Autorités communales peuvent déjà indiquer une date d'ouverture ? Monsieur Sigismond Jacquod rappelle que l'objectif est de présenter un crédit de construction en votation populaire le 9 juin 2024. Selon la procédure à suivre, les travaux pourraient débuter en 2025 pour une ouverture pour la rentrée scolaire 2026-2027.

Monsieur BG pense qu'on ne peut pas avoir une convention qui permet le départ d'une commune dans ans près la création du cercle scolaire. Cela est trop dangereux. Il faudrait, selon lui, modifier les statuts. Monsieur Sigismond Jacquod prend note de cette remarque.

Monsieur MS signale le problème de circulation et de stationnement à l'école. Les Autorités communales sont conscientes de ce problème qui devra être étudié avec la création de la crèche.

Madame MW demande s'il s'agit d'une crèche à dix ou quinze places. Il lui est rappelé que cette crèche est prévue pour dix places, ce qui correspond à la décision des instances cantonales.

Madame ML demande si un autre projet de crèche avait été étudié et que se passe-t-il si Bourrignon quitte le cercle scolaire ou si la population n'augmente pas. Selon les projets de construction en cours et à venir, l'augmentation de la population est plus que probable et un départ de Bourrignon du cercle scolaire est improbable.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit d'étude de Fr. 35'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour le projet de création d'une crèche dans le bâtiment scolaire et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, le consolider.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, par 41 voix contre 2, l'ouverture d'un crédit d'étude de Fr. 140'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour le projet d'agrandissement de l'école primaire et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, le consolider.

4. Divers

Monsieur Jean-Claude Berberat ouvre la discussion pour les divers.

Madame HM souhaite savoir quand les travaux de la place de rencontre à la Route de Courtételle débiteront. Monsieur Frédéric Scheurer indique que les travaux ont été adjugés et ils devraient débiter au mois de mai de cette année. Les plantations seront effectuées cet automne.

Monsieur VC a vu que les communes-hôtes du projet de parc éolien de la Haute-Borne ont signé, ce jour, une déclaration d'intention avec le Canton et les Services industriels de Genève. Il demande au Conseil communal pourquoi la population n'a pas été consultée à ce sujet et quelles seront les retombées pour la Commune. Monsieur le maire indique que cette signature ouvre la porte au début des études pour l'élaboration du plan spécial du parc éolien. A l'heure actuelle, ce projet est à ses prémises. Ni le nombre d'éoliennes, ni les endroits où elles seront posées, ne sont connus pour l'instant. Le plan spécial est de la compétence du Gouvernement. Les dépôts publics pourront faire l'objet d'oppositions qui seront traitées par les instances cantonales. Les Services industriels de Genève sont porteurs du projet jusqu'à l'acceptation du plan spécial. Ce n'est que pour la réalisation du projet qu'une participation financière

communale serait demandée. Concernant les indemnisations, il est prévu un versement de 2.5% de la vente électrique aux communes.

Monsieur GM souhaite connaître le délai de la mise en œuvre des mesures de modération du trafic.
Monsieur Frédéric Scheurer indique que le dépôt public aura lieu tout bientôt.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Monsieur le président remercie les personnes présentes ce soir. Il adresse également ses remerciements aux Autorités communales et aux intervenants.

Il lève l'Assemblée à 20h50.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président : le secrétaire :

Jean-Claude Berberat

Vincent Chételat